Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

NOROJUST – Modification(s) de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 29 mai 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

Objet social Dénomination : NOROJUST. Forme : SCI au capital de 1000 euros. Siège social : 19 Rue JEAN MARIE DUHAMEL, 35000 RENNES. 791826639 RCS de Rennes. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 avril 2026, les associés ont décidé à compter du 13 avril 2026 de modifier l'objet social comme suit : – l'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles, la propriété, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains qui seront apportés à la SOCIETE ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; – la mise à disposition gratuite des biens au profit des associés ; – l'exclusion des règles de l'indivision et l'organisation du patrimoine familial ; – la propriété et la gestion, directe ou indirecte, de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher, incluant l'achat et la vente de tout support de placements financiers, tels que valeurs mobilières, parts d'OPCVM, la souscription de tout contrat de capitalisation, la détention de toutes liquidités en euros ou en toute monnaie étrangère ; – le cautionnement personnel ou la constitution de garantie sur les biens sociaux pour sûreté des dettes contractées par les associés dans l'intérêt de la société ; – la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; – l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. La SOCIETE peut notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet, notamment pour garantir un prêt que contracterait personnellement un associé destiné à être versé à titre d'apport en capital ou pour le financement de l'acquisition de parts sociales ou pour garantir un prêt d'un locataire occupant un immeuble appartenant à la SOCIETE de manière à assurer à la société le paiement des

loyers par ce ou ces locataires. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.. Mention sera portée au RCS de Rennes.

Consulter cette annonce en ligne